

L'intégration du Maroc à la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF) : vers une intégration économique africaine renforcée

The integration of Morocco into the African Continental Free Trade Area (AfCFTA) : towards strengthened African economic integration.

Asmaa Chouhaibi (*Maître de Conférences Habilité*)

Laboratoire de recherche en Finance, Entrepreneuriat et Développement (LARFED)

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et sociales -Salé.

Université Mohammed V Rabat-Maroc

Résumé

L'évolution de la politique africaine du Maroc, illustre la volonté du pays dans le renforcement des relations avec les autres pays du continent. En effet, le Maroc a réussi à élaborer une approche graduelle et à connecter son modèle de développement aux politiques publiques suivies par les autres pays africains.

Le renforcement des relations entre le Maroc et les pays du continent prend appui sur les acquis nationaux en matière de développement et de la capacité à partager les expériences réussies.

Dans ce cadre, la ZLECAF ouvre la voie à un marché africain intégré, porteur d'opportunités incomparables pour les entreprises marocaines. En saisissant cette opportunité, le Maroc consolide son rôle de leader économique en Afrique.

Le travail suivant cherche à étudier l'impact de l'intégration du Maroc à la ZLECAF, tout en analysant les accords de libre échanges précédemment conclus avec les pays africains, aussi, les échanges commerciaux marocains avec le continent, afin de déterminer la valeur ajoutée de cet nouveau accord.

Mots clés : ZLECAF, échanges commerciaux, accords, Maroc, Afrique

Abstract

The evolution of Morocco's African policy illustrates the country's commitment to strengthening relations with other countries on the continent. Indeed, Morocco has successfully developed a gradual approach and aligned its development model with the public policies followed by other African countries.

Strengthening relations between Morocco and the continent's countries builds on national development achievements and the ability to share successful experiences.

In this context, the AfCFTA paves the way for an integrated African market, offering unparalleled opportunities for Moroccan businesses. By seizing this opportunity, Morocco is consolidating its role as an economic leader in Africa.

The following work seeks to study the impact of Morocco's integration into the AfCFTA, while analyzing free trade agreements previously concluded with African countries, as well as Moroccan trade with the continent, in order to determine the added value of this new agreement.

Keywords: AfCFTA, trade, agreements, Morocco, Africa

1. INTRODUCTION

Aujourd’hui, l’insertion des pays du sud dans les échanges internationaux constitue l’un des moyens propres visant la réduction des écarts qui les séparent des pays industrialisés.

Le slogan « **Trade not aid** » (Raymond R, et al, 1979) résume l’ensemble des problèmes quelles que soit l’importance et l’efficacité de l’aide apportée par les pays développés, l’objectif principal est de permettre aux pays en développement de prendre la place qui leur revient dans la division internationale du travail, en transformant et accroissant leurs échanges, tant entre eux qu’avec les pays développés.

Dans ce cadre, les pays du sud ont bénéficié du mouvement de libéralisation des échanges dans le cadre du GATT¹, d’une part en étant rapidement exempté de la réciprocité, d’autres part, par l’instauration en leur faveur de régimes préférentiels, le principe de tels avantages, souvent réclamés par les pays en développement (groupe 77)², repose sur l’opinion qu’un traitement égal entre partenaires inégaux est injuste, il a reçu son application la plus large dans le Système de préférences Généralisées. Celui-ci mis en place à partir de 1971 devait permettre un accroissement significatif des exportations de produits manufacturés des PVD vers les pays développés, suivant le principe de non –discrimination inscrit dans le GATT, qui consiste à la réduction des droits de douane sur un certain nombre de produits industriels.

Dans le cadre de l’intégration à l’économie mondiale, l’économie marocaine a adopté un programme d’ajustement structurel, visant la libéralisation des échanges, ainsi que la restructuration de l’appareil productif en permettant une meilleure allocation des ressources. Depuis, le Maroc s’est engagé dans un processus d’ouverture sans précédent, tout en procédant à la diversification de ses partenaires commerciaux à travers la conclusion de plusieurs accords de libre-échange.

Il s’agit bien d’accord avec les pays de l’Association Européenne de Libre Echange, accord de libre-échange avec les Etats Unis, avec la Turquie, et avec certains pays arabes dans le cadre de l’accord d’Agadir, sans oublier la Grande Zone Arabe de Libre-Echange et l’accord de libre-échange avec les Emirats-Arabes-Unies, ou en cours (la Communauté Économique des États d’Afrique de l’Ouest).

Au total, le Maroc a conclu onze accords de libre-échange depuis le début de la décennie de 1980, ce qui témoigne de sa forte volonté de l’ouverture de l’économie nationale sur le monde extérieur (Elaoufir R, 2007)

De ce fait, la politique d’intégration maroco-africaine constitue aussi un véritable défi pour le Maroc et accélère la tendance à la mondialisation et intégration à l’économie mondiale. Certes, l’insertion du Maroc dans l’économie mondiale est porteuse de nombreuses opportunités en termes de diversification des débouchés.

¹ Le General Agreement on Tariffs and Trade (GATT, en français : accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) est signé le 30 octobre 1947 par 23 pays, pour harmoniser les politiques douanières des parties signataires.

² Le Groupe des 77 (G77) aux Nations unies est une coalition, conçue pour promouvoir les intérêts économiques et politiques collectifs de ses membres et créer une capacité de négociation accrue aux Nations unies. Il symbolise l’engagement des Nations unies à promouvoir la démocratisation des relations internationales et en constitue un facteur essentiel¹. Il s’agit d’unir tous les pays en développement afin que, en dépit de leur diversité, ils puissent peser sur les décisions internationales. Crée par 77 pays, l’organisation a grandi et comptait 133 pays membres en 2014. Néanmoins, elle continue à être désignée comme le G77 dans les négociations et sessions de l’ONU

Par conséquent, l'exploitation des complémentarités Sud-Sud devient obligatoire dans le cadre des nouvelles exigences des marchés extérieurs (CNUCED, 2004). Dans cette perspective, l'Afrique se présente comme un marché porteur et potentiel pour les produits marocains et aussi un fournisseur des matières premières nécessaires à l'économie marocaine.

Durant la dernière décennie le Maroc a opté pour le renforcement de ses échanges commerciaux avec l'Afrique à travers la négociation et la conclusion de plusieurs accords commerciaux de type classique ou à caractère préférentiel avec plusieurs pays africains. Aussi, le cadre juridique et législatif de la promotion des investissements marocains en Afrique a été réglementé par plusieurs accords de promotion et de protection des investissements (APPI) et des conventions de non double imposition (CNDI) signées avec plusieurs partenaires africains.

Dans cette perspective, et afin de renforcer leurs relations économiques, on voit que les pays africains ont introduit une zone libre-échange qui regroupe les 54 pays africains dont le Maroc en fait partie, il s'agit bien de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF), dont le principal objectif est le développement d'un marché continental commun. Face à ce contexte, il reste à savoir « **Quelles sont les retombées de la ZLECAF sur l'économie marocaine ?** ».

Toutefois, les soubassements de ce travail reposent essentiellement sur l'intensité des échanges interafricains avant et pendant la mise en œuvre de la ZLECAF, la place du Maroc dans les groupements africains, notamment, le cadre des accords de libre échanges, et l'impact de la mise en œuvre de la ZLECAF sur l'économie marocaine

Ce travail sera présenté par quatre sections, dont la première consistera à positionner le Maroc dans les groupements africains, la deuxième visera à présenter la ZLECAF (principes rôles, et enjeux), la troisième consistera à déterminer l'impact de la ZLECAF sur l'économie marocaine, et dans laquelle aussi on va discuter la problématique et principales conclusions.

2. PLACE DU MAROC DANS LE COMMERCE INTERAFRICAIN (BILAN ET ETAT DES LIEUX)

Les relations économiques du Maroc avec les partenaires africains (DEPF, 2006) ont connu une évolution remarquable dans le cadre de la nouvelle politique du Maroc vis-à-vis des pays africains à travers l'annulation de la dette pour certains pays du continent (PMA), l'exonération totale de leurs produits des droits de douane à l'entrée du marché marocain, des actions menées pour promouvoir les échanges, la signature d'accords avec la CEDEAO, l'UEMOA, adhésion à la COMESSA (CEN-SAD)...etc.

En effet, l'Afrique constitue aujourd'hui une zone d'accueil importante pour les investisseurs marocains. Ainsi que les atouts marocains en matière de commerce extérieur ont toujours fait de ce continent une zone stratégique. Les diverses initiatives engagées à cet effet visaient tout autant à renforcer les parts de marché acquises qu'à diversifier l'éventail des débouchés extérieurs.

2.1.Traité et accords

Le Royaume a en effet développé, dès les années soixante, un important maillage d'accords bilatéraux de coopération avec un grand nombre de pays africains. Ces accords visent autant à renforcer les parts de marché acquises, qu'à diversifier l'éventail des échanges extérieurs.

Associer de plus en plus le secteur privé, la densité des efforts fournis au niveau officiel est aujourd'hui, de faire de l'Afrique une zone d'accueil importante pour les investisseurs marocains. À cet égard, plusieurs actions ont été menées pour promouvoir les relations

économiques et commerciales avec les partenaires africains, telles que la participation à des foires internationales et des salons d'affaires, l'organisation de missions de prospection, et la réalisation d'études de certains marchés africains par des bureaux de conseils nationaux au profit des hommes d'affaires marocains.

Tableau 1 : Accords tarifaires bilatérales entre le Maroc et les pays africains

Pays africains concernés et nom de l'accord	Couverture	Date de signature	Date d'application
<u>Maroc-Guinée</u> Convention Commerciale et Tarifaire Marocco-Guinéenne	Listes des biens	Avril 1997	Septembre 2000
<u>Maroc-Mauritanie</u> Accord Commercial et Tarifaire entre le Royaume du Maroc et la République Islamique de Mauritanie	Listes de biens	Aôut 1986	May 1993
<u>Maroc-Sénégal</u> Accord Commercial Maroco-Sénégal	Liste des biens	Février 1963 Septembre 1987	Février 1968 Décembre 1987

*Source : Ministère du Commerce Extérieur, et Douane Marocaines/ www.mce.gov.ma/
www.douane.gov.ma*

En effet, les relations commerciales bilatérales ou multilatérales ont été toujours au centre des préoccupations de la politique commerciale extérieure du Maroc. La formulation d'un cadre réglementaire approprié, au niveau bilatéral, ainsi qu'au niveau multilatéral constitue un outil essentiel pour le développement des transactions commerciales avec l'extérieur, en particulier avec les pays disposant d'un niveau de développement comparable.

Tableau 2 : Pays africains impliqués dans des accords commerciaux multilatéraux avec le Maroc

Pays Africains	Nom de l'Accord	Date d'application
Algérie, Bénin, Cameroun, Egypte, Ghana, Guinée, Mozambique, Nigéria, Soudan, Tanzanie, Tunisie, Zimbabwe	Système Global de préférences Commerciales entre Pays en Développement (SGPC)	1989
Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouagadougou, Centra -Afrique, Congo, Tanzanie ,Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo ,Zambie.	Offre marocaine en faveur des PMA d'Afrique	2000
Algérie, Comores, Djibouti, Somalie, Soudan	Zone panarabe de Libre Echange (PAFTA)	1998
Algérie, Libye, Mauritanie	Union Maghreb Arabe (UMA)	2012
Egypte, Tunisie	Accord Arabe-Méditerranéen de Libre Echange (Accord d'Agadir)	

Source : OMC : www.wto.org

Durant la dernière décennie le Maroc a opté pour le renforcement de ses échanges commerciaux avec l’Afrique à travers la négociation et la conclusion de plusieurs accords commerciaux de type classique ou à caractère préférentiel avec plusieurs pays africains.

Une telle initiative visait tout autant à renforcer et à consolider les parts de marché acquises tout autant qu’à diversifier l’éventail des débouchés extérieurs.

2.2.Maroc-Afrique : Etat des lieux

Les échanges commerciaux du Maroc avec les pays africains ont enregistré une nette progression durant la dernière décennie ce qui reflète les efforts de diversification et de renforcement des relations commerciales avec les pays du Sud (Amadeus 2014)

Le graphique ci-dessous représente les chiffres en millions de dirhams les échanges commerciaux du Maroc avec les pays africains dans la période qui s'est étalée entre 2000 et 2022. Ces chiffres ont été relevés par l'office des changes.

Graphique 1 : Evolution des échanges commerciaux du Maroc avec le reste du continent africain entre 2000 et 2020 (en Millions de dirhams)



Source : Office des Changes 2023

D’après le graphique, on voit que les échanges commerciaux avec l’Afrique ont été multipliés par 6 en 20 ans. En effet, en 2022 les exportations du Maroc vers les autres pays africains ont atteint 38,8 Milliards de Dirhams, soit en progression de 49% par rapport à 2021 et de 81% par rapport à 2020. On dit qu’elles représentent 9% du total des exportations marocaines.

Tableau 3 : Répartition géographique des exportations marocaines en Afrique (en millions de dirhams)

Pays	2019	2020	2021	2022	2023	Part 2023 en %	Variation 2023/2022%
Pays de l’UMA	5064	4502	5373	5788	6158	1,4	+370 +6,4
Dont : Mauritanie	1869	1743	2355	2963	3269	0,8	+306 +10,3
Tunisie	819	844	1296	1221	1377	0,3	+156 +12,8
Libye	847	645	690	798	859	0,2	+61 +7,6
Algérie	1529	1270	1032	806	654	0,2	-152 -18,9
Autres pays de l’Afrique	16556	16953	20773	33 054	26 503	6,2	-6551 -19,8
Dont : Djibouti	2146	2362	2313	5447	5463	1,3	+16 +0,3

Côte d'Ivoire	1748	2373	3223	3182	4758	1,1	+1576	+49,5
Sénégal	2111	2020	2796	2883	3111	0,7	+228	+7,9
Guinée	671	836	873	1421	1378	0,3	-43	-3,0
Bénin	1007	376	853	1745	1149	0,3	-596	-34,2
Mali	628	616	1008	1231	1146	0,3	-85	-6,9
Nigéria	821	994	1177	1872	1093	0,3	-779	-41,6
Total Afrique	21620	21455	26146	38842	32661	7,6	-6181	-15,9
Total Exportations	284496	263089	329405	428612	430209	100,0	+1597	+0,4

Source : Office des Changes 2023

Les exportations du Maroc à destination de l'Afrique ont presque doublé durant cette période en passant de 280 millions de dirhams en 2029 à 430 millions de dirhams en 2023.

De ce fait, les principaux clients africains du Maroc sont : le Djibouti (17731 Mds), la Côte d'Ivoire (15284Mds), le Sénégal (12921Mds), et la Mauritanie (12199Mds). En 2023, ces pays représentent presque les deux tiers des exportations à destination de l'Afrique.

Tableau 4 : Principaux produits exportés vers l'Afrique en millions de dirhams

	2021	2002	2023	Part 2023 en %	Variation 2023/2022	
					MDH	%
Total Afrique	26146	38842	32661	100,0	-6181	-15,9
Dont :						
Engrais naturels et chimiques	6644	16585	10522	32,2	-6,063	-36,6
Préparations et conserves de poissons et crustacés	2259	2684	2183	6,7	-501	-18,7
Poissons frais, salés, séchés ou fumés	1344	1807	1913	5,9	+106	+5,9
Fils, câbles et autres conducteurs isolés pour l'électricité	1052	1116	1342	4,1	+226	+20,3
Sucre brut ou raffiné	1553	1021	959	2,9	-62	-6,1
Huiles de pétrole et lubrifiants	673	851	877	2,7	+26	+3,1
Voitures de tourisme	934	1324	827	2,5	-497	-37,5
Papiers et cartons, ouvrages divers en papiers et cartons	420	566	812	2,5	+246	+43,5
Ciments, chaux et plâtre	335	624	716	2,2	+92	+14,7

Source : Office des Changes 2023

Durant les trois dernières années, on remarque que la majorité des exportations marocaines en Afrique concernent le secteur des produits alimentaires qui a commencé à prendre du poids (soit 44,8% en 2023 au lieu de 38,7% en 2021), suivit des produits d'énergie (4,1% en 2023), et du raffinage de pétrole (2,7% en 2023).

Tableau 5 : Répartition géographique des importations marocaines en Afrique (en millions de dirhams)

Pays	2019	2020	2021	2022	2023	Part 2023 en %	Variation 2023/2022%
Pays de l'UMA	7540	6075	8478	5885	4985	0,7	-900 -15,3
Dont : Tunisie	2367	1922	2277	3147	2929	0,4	-218 -6,9
Libye	194	127	328	1013	1371	0,2	+358 +35,3
Algérie	4955	4012	5869	1694	650	0,1	-1044 -61,6
Mauritanie	24	14	4	31	34	-	+3 +9,7
Autres pays de l'Afrique	10385	7912	11418	19704	15094	2,1	-4610 -23,4
Dont : Egypte	6485	5521	7366	10378	9361	1,3	-1017 -9,8
Afrique du Sud	790	315	1314	5569	2329	0,3	-3240 -58,2
Togo	1061	45	408	26	420	0,1	+394 -
Nigéria	84	261	284	391	407	0,1	+16 +4,1
Tanzanie	67	81	145	156	333	-	+177 -
Côte d'Ivoire	150	128	242	563	332	-	-231 -41,0
Ouganda	196	175	291	390	327	-	-63 -16,2
Sénégal	106	105	141	228	294	-	+66 -28,9
Gabon	167	159	234	483	209	-	-274 -56,7
Total Afrique	17925	13987	19896	25589	20079	2,8	-5510 -21,5
Total Importations	490953	422862	528571	737441	715752	100,0	- 2,9 21689

Source : Office des Changes 2023

Quant aux importations, au niveau des pays de l'UMA, la Tunisie est le premier fournisseur du Maroc avec 59% en 2023, par rapport à 31% en 2021. Pour les autres pays du continent, on voit que l'Egypte est le premier fournisseur du Maroc avec 47%, suivit le l'Afrique du Sud (12%), Togo (2,1%), et le Nigéria avec 2%.

Tableau 6 : Principaux produits exportés vers l'Afrique en millions de dirhams

	2021	2002	2023	Part 2023 en %	Variation 2023/2022	
					MDH	%
Total Afrique	19896	25589	20079	100,0	-5510	-21,5
Dont :						
Huiles, cokes et combustibles solides similaires	1060	5192	1968	9,8	-3224	-62,1
Dattes	1012	1293	1649	8,2	+356	+27,5
Matières plastiques et ouvrages divers en plastique	825	1166	1140	5,7	-26	-2,2
Tourteaux et autres résidus des industries alimentaires	606	398	855	4,3	+457	-
Café	469	738	636	3,2	-102	-13,8
Verre et ouvrages en verre	265	732	636	3,2	-96	-13,1
Huiles de pétrole et lubrifiants	560	740	633	3,2	-107	-14,5
Ammoniac	513	1889	481	2,4	-1408	-74,5
Fils, barres et profilés en aluminium	337	409	448	2,2	+39	+9,5

Source : Office des Changes 2023

Les importations marocaines en provenance de l’Afrique sont constituées principalement de l’industrie alimentaire (31,2% en 2023), qui concernent essentiellement des tourteaux et autres résidus des industries alimentaires, des cuirs et peaux de thé, et café. Cette faiblesse remarquable provienne généralement des produits à faible valeur ajoutée.

L’examen du potentiel des échanges commerciaux entre le Maroc et les autres pays de l’Afrique révèle l’existence de marges de progression non négligeables.

Ainsi, le marché africain peut s’avérer porteur pour les entreprises exportatrices marocaines pourvu que celles-ci adoptent une stratégie d’adaptation à la demande d’importation de cette région (DEPF, 2008). Toutefois, compte tenu de la faiblesse du pouvoir d’achat des consommateurs africains, les entreprises marocaines, ciblant le marché africain, devraient privilégier une stratégie de pénétration basée sur des considérations de coûts (cost leadership) que permettrait le recours à la production de masse de qualité faible ou moyenne, notamment au niveau du textile.

3. PRESENTATION DE LA ZLECAF

La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) est un projet de zone de libre-échange en cours de création sur l’ensemble du continent africain. Il a été signé en 2018, et entré en vigueur en 2019, et il est opérationnel depuis janvier 2021.

Incluant 54 pays, les Etats membres éliminent progressivement les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce des marchandises³, libéralisent progressivement le commerce des services, coopèrent en matière d’investissement, de droits de propriété intellectuelle et de politique de concurrence, coopèrent dans le domaine douanier et dans la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges, établissent un mécanisme de règlement des différends concernant leurs droits et obligations, et établissent et maintiennent un cadre institutionnel de mise en œuvre et de gestion de la Zone.

3.1. Principes de la ZLECAF

La ZLECAF est régie par douze principes que sont (Mbarga E, 2021) :

- Les actions sont conduites par les Etats membres de l’UA : il s’agit à la fois des actions de négociations et de mise en œuvre de l’Accord.
- Les zones de libre-échange des CER⁴ sont des piliers de la ZLECAF
- La préservation des acquis : la ZLECAF devra tirer parti et renforcer les acquis des zones de libre-échange des CER existantes, et ne devra pas être en contradiction avec les acquis.
- La géométrie variable : elle permet aux Etats membres de suivre des rythmes éventuellement différents de mise en œuvre de l’Accord dans divers domaines de celui-ci.
- La flexibilité et le traitement spécial et différencié : la flexibilité est accordée aux Etats membres qui ont des besoins spécifiques en matière de commerce ou qui font face à des circonstances particulières au cours des négociations ou de la mise en œuvre de l’Accord.

³ <https://www.mcinet.gov.ma/fr/content/zone-de-libre-echange-continentale-africaine-zlecaf>

⁴ Les communautés économiques régionales (CER) sont des regroupements régionaux d’États africains et sont les piliers de l’UA. Toutes ont été constituées avant le lancement de l’UA, se sont développées individuellement et ont des rôles et des structures différentes.

- La transparence et la communication des informations : les négociations et la mise en œuvre de l'Accord sont menées de manière transparente, à travers le partage d'information sur les tarifs douaniers, les statistiques commerciales, etc.
- La libéralisation élargie : où la ZLECAF devrait couvrir la grande partie de l'ensemble des échanges commerciaux entre les Etats membres de l'UA
- Le traitement de la Nation la Plus Favorisée : où les Etats membres de la ZLECAF peuvent signer des accords avec d'autres pays partenaires, à conditions que tout avantage ou privilège accordés à une partie tierce à travers des tels accords doit être étendu aux autres Etats membres.
- Le traitement national : sur la base de réciprocité, un Etat membre doit accorder aux services, produits et prestations de services d'un autre Etat membre un traitement similaire que celui accordé à des produits, services et autres d'origine nationale.
- La réciprocité : les Etats membres de la ZLECAF doivent mutuellement s'accorder les concessions commerciales convenues.
- Les décisions sont prises par consensus
- L'adoption des meilleures pratiques : les négociations et la mise en œuvre de l'Accord sont guidées par les meilleures pratiques en cours dans les CER, les Etats membres de l'UA ou contenues dans les conventions internationales auxquelles ces derniers ont adhéré.

3.2.Les conditions stratégiques de la ZLECAF

En effet, pour profiter pleinement des possibilités offertes par la ZLECAF, chaque Etat membre est invité à élaborer une stratégie nationale de mise en œuvre, complémentaire à la politique commerciale, qui identifie pour ce pays les principales possibilités commerciales, les contraintes et les mesures requises pour tirer pleinement parti du marché panafricain. Les conditions doivent inclure (Mbarga E, 2021) :

- Un examen des exportations : qui consiste à déterminer les performances commerciales intra-africaines et mondiales.
- La définition des secteurs d'opportunités : consiste à identifier le potentiel des exportations au sein de la ZLECAF, en faisant une analyse statistique à la fois pour les offres d'accès au marché présenté par les différents pays, et du potentiel commercial existant.
- Les contraintes des secteurs cibles : qui visent à analyser les contraintes rencontrées par les exportateurs, et dans les échanges commerciaux intra-africains.
- La définition des mesures stratégiques pour stimuler les secteurs cibles : dont l'objectif est de résoudre les contraintes recensées, attirer les investissements...etc.

3.3.Les retombées de la ZLECAF sur les pays africains

Les pays africains ont des configurations économiques différentes et les effets de la ZLECAF se feront donc sentir de diverses manières⁵, selon qu'il s'agira de l'Afrique du Sud, de la République Centrafricaine, du Sénégal, du Maroc ou de Sao Tomé. Néanmoins, les avantages de la ZLECAF devraient être largement répandus à tous les pays.

D'une part, les pays africains relativement plus industrialisés, sont bien placés pour en profiter des opportunités qu'offrent les biens manufacturés, d'autre part, les pays les moins

⁵ Par exemple d'après l'ONU, au mois de Janvier 2021, le monde comptait 46 PMA, dont 33 en Afrique.

industrialisés pourraient en tirer des avantages en s'intégrant dans les chaînes de valeur régionales.

4. LA ZLECAF ET L'ECONOMIE MAROCAINE

Lors des visites royales en Afrique, notamment entre 2014 et 2017, le Maroc a signé de nombreux accords et conventions visant la promotion et la protection des investissements (Echkoundi M, et al 2019).

L'importance que porte le Maroc aux IDE et au commerce intra-africains contribue au renforcement de l'intégration continentale dans un contexte de mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Bien que le Maroc qu'il ne rejoigne l'UA, il s'est inscrit dans cette dynamique continentale, vu qu'il joue un rôle important dans des secteurs vitaux pour le développement du continent.

4.1.Les atouts pour le Maroc

La ZLECAF constitue pour le Maroc une opportunité unique de renforcer son positionnement en tant que hub commercial africain (ASMEX, 2024), d'une part, et d'autre part, élargir son intégration à des marchés dont l'accès est jusqu'ici difficile.

De ce fait, la mise en œuvre de l'intégration au Maroc à la ZLECAF ouvre des perspectives de croissance pour les entreprises marocaines en leur offrant un accès élargi à un marché africain en plein croissance. Elles peuvent bénéficier des coûts réduits grâce à la suppression des droits de douanes sur une large gamme de produits, et favoriser leur compétitivité à l'échelle continentale.

Cette intégration favorise aussi l'innovation, le développement de produits adaptés aux marchés africains, et le renforcement du Maroc comme un acteur économique clé en Afrique.

Dans ce cadre, en accueillant la 1^{ère} édition du Business Forum ZLECAF, le Maroc confirme ses ambitions de jouer un rôle pionnier dans la mise en œuvre d'un espace panafricain. Cet évènement organisé par le ministère de l'Industrie et de Commerce et l'ASMEX a réuni les acteurs économiques et politiques du continent, dont l'accent a été mis sur les obstacles rencontrés et les recommandations pour accélérer l'opérationnalité de l'accord et facilitant les échanges qui demeurent encore faible. Actuellement, les échanges totaux du continent ne représentent que 15% par rapport à 58% pour l'Asie et l'Europe, selon le FMI.

On peut dire que les atouts de l'intégration au Maroc dans la ZLECAF se résument par l'existence de :

- Secteurs industriels compétitifs : le Maroc dispose d'un avantage pour les industries solides, spécialement dans l'automobile, le textile, les énergies, et l'aéronautique, dans cette optique, le secteur automobile marocain par exemple pourrait bénéficier de l'accès à des marchés à bas coûts, notamment en Afrique de l'Ouest, tel que le Nigéria, qui prévoit de supprimer les droits de douanes d'ici 2023 sur les véhicules non assemblés.
- Des infrastructures logistiques stratégiques : dans cet atout, on voit que le Maroc dispose de port clés tel que Tanger Med, qui est le premier port d'Afrique, et le port de Dakhla Atlantique, qui est en cours de développement, dont l'objectif est de faciliter les échanges intra-africain et de renforcer également la position du Maroc comme leader africain stratégique.

4.2. Discussion

La création de la ZLECAF apparaît ainsi comme une étape majeure dans la longue marche vers l'intégration économique en Afrique. Elle vise une élimination progressive des barrières tarifaires et non tarifaires entre les cinquante-cinq Etats du continent, créant ainsi, d'après les chiffres de l'UA, un vaste marché qui représente un Produit Intérieur Brut (PIB) de 2500 milliards dollars avec une taille d'environ 1,3 milliard de consommation en 2020, devant atteindre 1,7 milliard en 2030 (Mbarga E, 2021) et de 2,5 milliards en 2050 (soit 26% de la population mondiale en âge de travailler).

Ce marché est juste comparable à ceux de la Chine ou de l'Inde. La ZLECAF se positionne donc comme le plus important accord de libre-échange au monde, en se référant au nombre d'Etats parties.

Dans ce cadre, l'intégration du Maroc à la ZLECAF illustre l'engagement du pays envers une intégration économique africaine renforcée, en offrant une plateforme pour le développement durable, une croissance économique, et l'augmentation du commerce intra-africain. Dans ce sens, l'économie marocaine ne bénéficiera pas seule de ces mesures, mais aussi renforce l'objectif de la ZLECAF qui est de créer un marché unique pour les marchandises et les services à travers l'Afrique en privilégiant un environnement commercial plus libre et plus ouvert sur le continent.

Généralement, d'après l'article publié par la logistique décryptée au Maroc en novembre 2024 qui porte sur « l'accord Maroc – ZLECAF : quelles opportunités pour le Maroc ? », les produits industriels tel que les textiles, les produits pharmaceutiques, et composants électroniques marocains pourront être exportés facilement, les secteurs tel que la finance, la technologie, et l'ingénierie aussi pourront en profiter, le secteur d'agriculture dont les légumes et les produits transformés, disposant aussi un meilleur accès aux marchés africains.

Par conséquent, la ZLECAF constitue pour le Maroc une opportunité unique afin d'étendre ses échanges commerciaux avec l'Afrique. Cependant cette initiative n'empêche pas l'existence des défis, notamment au terme de la concurrence plus forte avec d'autres pays africains qui peuvent fournir des produits à moindre coût, s'ajoute aussi le défis des infrastructures où le Maroc devrait continuer à améliorer ses infrastructures logistiques.

5. CONCLUSION

Dans ce travail, nous avons étudié l'impact d'intégration du Maroc à la ZLECAF, tout en déterminant les atouts et les défis d'une telle intégration. Et dont nous avons constaté que l'économie marocaine pour bien profiter de l'initiative de l'accord de la ZLECAF puisque le pays est considéré un hub commercial africain.

Certes, la ZLECAF constitue pour le Maroc une opportunité stratégique, cependant son succès dépend principalement de sa capacité à surmonter plusieurs défis. Dans ce cadre, il existe des stratégies recommandées pour le pays pour en profiter pleinement. Il s'agit essentiellement, de l'investissement dans la digitalisation où le Royaume doit développer l'infrastructure numérique et encourager le commerce électronique afin de faciliter les transactions transfrontalières.

Le Maroc est appelé à adopter des pratiques durables pour se positionner positivement dans un marché de plus en plus conscient des enjeux environnementaux. Renforcer aussi les partenariats économiques intra-africains afin d'accéder à de nouvelles opportunités d'investissements. Et enfin investir dans le développement des compétences, spécialement dans les domaines de la technologie, la logistique, et la gestion des affaires internationales.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1) AL Maliya « Maroc-Afrique : une coopération renouvelée », Novembre 2020.
- 2) AMDIE « rapport annuel sur la situation de l'investissement et de l'exportation », 2022.
- 3) ASMEX « Opportunités et défis de la ZLECAF pour les exportateurs marocains », Novembre 2024, p
- 4) AUECHO « Accélération de la mise en œuvre de la ZLECAF », Magazine annuel 2023.
- 5) BAD « Analyse de la politique commerciale du Maroc », Vol 2 : Impact de la politique tarifaire du Maroc sur sa position de hub à destination du reste de l'Afrique, 2015.
- 6) BAD « Perspectives économiques en Afrique : mobiliser les financements du secteur privé en faveur du climat et de la croissance verte en Afrique », 2023.
- 7) Banque Africaine d'import-export « l'Efficacité du développement du commerce », 2023
- 8) CAPC « Facilitation du commerce intra-africain : Démanteler les barrières pour le commerce intra-africain », Mai 2005.
- 9) CAPC « La ZLECAF continue d'inspirer : focus sur le thème de l'année de l'UA : accélération de la mise en œuvre de la ZLECAF », Juillet 2023.
- 10) CEPPII « Décollage du commerce intra-africain : l'impératif de croissance économique », Mars 2022.
- 11) CESE « L'intégration régionale du Maroc en Afrique : pour une stratégie au service d'un développement durable avec l'Afrique », auto-saisine n°46/2020.
- 12) CNUCED « La nouvelle géographie du commerce international : la coopération Sud-Sud dans un monde de plus en plus interdépendant » 2004, TD/404, pp 1-7.
https://unctad.org/fr/Docs/td404_fr.pdf
- 13) CNUCED « Rapport sur le commerce et le développement », 2023.
- 14) DEPF « Le positionnement économique du Maroc en Afrique : Bilan et Perspectives » juillet 2006.
- 15) DEPF « l'intégration du Maroc à la ZLECAF : Scenarii d'impacts à l'horizon 2035 et politiques d'accompagnement », Novembre 2021.
- 16) DEPF « Points sur les relations du Maroc avec les pays d'Afrique Subsaharienne », Octobre 2008, p 18.
- 17) Echkoundi M, Hafid H « L'Afrique est mon continent : Le Maroc, acteur majeur de la coopération afro-africaine », 2019, page 33.
- 18) Elaoufir R « Libéralisation, accords de libre-échange et investissements directs étrangers : cas du Maroc », thèse de doctorat d'état en sciences économiques, FSJES-Souissi, 2006-2007, p :266
- 19) FERDI « Développement industriel de l'Afrique : comment la zone de libre –échange continentale africaine (ZLECAF) peut –elle y contribuer ? », Octobre 2023.
- 20) IMIS « Stratégie économique du Maroc en Afrique : le modèle Chérifien de co-développement », Novembre 2023.
- 21) IRES « Le Maroc et le continent Africain », 2019.
- 22) Mbarga E « sur le chemin de l'intégration : comprendre la zone de libre-échange continentale africaine », l'Harmattan, 2021, pp : 21 107-109-121-122
- 23) Njinkeu D, Fosso BP « Commerce interafricaine et intégration régionale », Novembre 2006.
- 24) OCP Policy Center « Structure des échanges entre le Maroc et l'Afrique : une analyse de la spécialisation du commerce », Juillet 2016.
- 25) Office des Changes « Commerce extérieur du Maroc », 2023.

- 26) PERSEE, Ndjieunde G, « Le statisme des échanges interafricains », 2018
- 27) Rapport Amadeus 2014
- 28) Raymond R, Chaussard A « Les relations économiques et monétaires internationales », Collection C.E.S.B, paris, 1979, page 67.
- 29) Union Africaine « Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine », Kigali 2028.
- 30) Union Africaine « l'Etat de l'intégration régionale continentale en Afrique », Nairobi, Kenya, Juillet 2023.
- 31) Union Africaine « Rev 1 : Plan d'action pour le renforcement du commerce intra-africain et l'accélération de la création d'une zone panafricaine de libre échange (ZLE) », Décembre 2011.